



**PRIME A L'ACHAT DE LANGES LAVABLES
FORMULAIRE DE DEMANDE**

A renvoyer à l'Administration Communale de Rebecq
**Rue Docteur Colson 1 -1430 REBECQ -
environnement@rebecq.be**

DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom de l'enfant :

Compte bancaire n° **BE** _ _ _ _ _

DONNEES RELATIVES AUX LANGES

Type de langes achetés (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

- langes lavables de type « tout-en-un »
- culottes de protection imperméables
- couches lavables
- inserts en coton
- protections en papier

Prix d'achat :

Date d'achat :

DOCUMENTS A JOINDRE

- 1/ ticket de caisse mentionnant l'article / les articles ou facture au nom du bénéficiaire de la prime
- 2/ une copie de la composition de ménage, précisant la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population de la Commune

Rebecq, le

Signature du demandeur

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **la Commune de Rebecq** pour **le traitement de l'attribution de la prime pour l'achat d'un fût composteur**.

Elles sont conservées pendant la durée prévue par la Loi du 24.06.1955 relative aux archives et sont destinées au Service Environnement de la Commune de Rebecq.

Conformément au **Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données**, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et de suppression sur vos données, ainsi que votre droit de retirer votre consentement en contactant : **le délégué à la protection des données de la Commune de Rebecq, rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq** ou par mail : dpd@rebecq.be ou en faisant la demande sur place – Rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq.

Prime Communale à l'acquisition de langes lavables

REGLEMENT

Article 1er : Dans la mesure des crédits budgétaires disponibles, la Commune octroie aux ménages rebecquois avec enfant(s), à partir du 1er juillet 2021, une prime communale destinée à encourager l'utilisation de langes lavables.

Article 2 : Les éléments éligibles pour la prime sont les suivants :

- langes lavables de type « Tout-en-Un » ;
- culottes de protection imperméables ;
- couches lavables ;
- inserts en coton ;
- protections en papier.

Article 3 : Le montant de la prime octroyée équivaut à 80 % des factures d'achat et est plafonné à 150 €. Plusieurs factures d'achat peuvent être cumulées. Les factures peuvent être antérieures de trois mois à la date de naissance de l'enfant.

Article 4 : La prime est octroyée en une seule fois, par ménage.

Article 5 : La prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant. Le demandeur et son enfant doivent être dûment inscrits aux registres de la population de la Commune.

Article 6 : La demande de prime doit être introduite auprès de l'administration communale avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 3 ans.

Article 7 : Le formulaire de demande de prime doit être adressé au service Environnement de la Commune de Rebecq accompagné des documents suivants :

- une copie de(s) facture(s) d'achat,
- une copie de la composition de ménage, précisant la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population de la Commune.

Article 8 : Toute fraude sera sanctionnée par la perte du bénéfice de la prime.